

INFORMATIONS

Démarchage à domicile, comment prévenir l'abus de faiblesse ?



Méfiez-vous des fausses qualités

Si une personne se revendique d'une fonction ou d'une profession voire d'un organisme donné pour faire un contrôle, une enquête, ... sachez qu'en général vous devrez d'abord avoir reçu un courrier vous avertissant de cette démarche.

N'hésitez pas à lui demander la présentation de la carte professionnelle attestant de cette qualité.

En cas de visite sollicitée d'un démarcheur, faites-vous accompagner et ne signez rien !

Si vous souhaitez recevoir à domicile un démarcheur, un prestataire, faites-vous accompagner par une personne qui sera témoin des échanges. Sauf si l'urgence le nécessite, ne signez rien immédiatement. Cela vous permettra de prendre le temps de consulter, de vous faire expliquer davantage le projet de contrat, de comparer, de demander un avis, un autre devis, ... Si vous avez signé un contrat à domicile (bon de commande, devis, abonnement, ...), sachez que vous pouvez vous rétracter dans les 14 jours de sa signature, voire après la livraison des produits dans les 14 jours également. Sachez que le démarcheur doit établir un contrat et vous en laisser un exemplaire.

Vérifiez que la date mentionnée sur ce contrat est bien la date de signature. Vérifiez également la nature des documents qui sont soumis à votre signature, surtout si une liasse de documents vous est présentée.

Ne payez rien pendant 7 jours à compter de la signature du contrat : ni remise d'espèces ni remise de chèque, même si le démarcheur insiste en précisant qu'il l'encaissera après le délai légal de 7 jours.

Sachez également que si le professionnel vous propose un crédit, il doit vous remettre un contrat de crédit à la consommation. Si vous le signez, vous avez un droit de rétractation de 14 jours à compter de sa signature.

Si une panne survient à votre domicile

Faites appel à un professionnel de votre quartier qui a pignon sur rue (pas seulement un pas de porte avec un n°), un artisan conseillé par le bouche-à-oreille, par votre gardien d'immeuble, votre syndic de copropriété, par votre assureur ou son assistance. En bref, évitez d'appeler les numéros mentionnés sur les cartes déposées dans votre boîte aux lettres ou les autocollants apposés sur celle-ci ou dans votre immeuble.

Sachez également que vous devez être informé des tarifs avant toute intervention. Si le dépanneur vous propose une autre prestation que celle pour laquelle vous l'avez appelé en urgence, ce professionnel doit alors respecter les règles du démarchage à domicile.

À NOTER

Avis aux ferrailleurs particuliers



Il vous est rappelé le respect des règles de sécurité pour le transport de ferraille sur la voie publique : Elle ne doit pas dépasser le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de votre véhicule ou de votre remorque et doit être attachée. La remorque doit être bâchée par un filet de protection et aucune ferraille ne doit dépasser de votre véhicule ou de votre remorque. La sécurité sur la voie publique est primordiale pour les automobilistes. La chute de ferrailles peut causer un accident de la circulation, peut blesser gravement un piéton ou un cycliste.

Nouveaux horaires

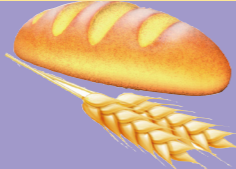
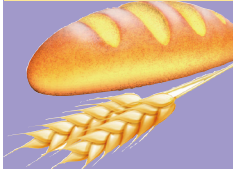


LA POSTE

Depuis le 2 juillet, la direction Régionale de La Poste a décidé de réorganiser le secteur de Somain.

Par conséquent, votre bureau de poste est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.

Fermeture des boulangeries



« Steurbaut », 13 rue Patoux ne fermera pas pendant les vacances.

« St-Honoré », 30 bd Drion fermera du 8 au 29 août inclus.

« Grard », 25 rue Patoux fermera le 19 juillet et les 14, 15 et 16 août.

« Aux Délices d'Aniche », 18 rue Barbusse ne fermera pas pendant les vacances.

« Pollet » fermera le 21 juillet au soir.

CARRIÈRE OU CIMETIÈRE ?



4 noyés en 6 ans, une jeune fille de 16 ans hélicoptérée en mai dernier... l'invasion de la carrière rue Laudeau se poursuit par des dizaines d'inconscients et la responsabilité des parents indignes qui ne savent pas où vont leurs enfants, souvent mineurs !



L'eau est bleue, mais froide... Les berges sont glissantes... Cette carrière est privée. Alors 3 noyés à Chalon-sur-Saône, 1 à Roeux, ça ne vous interpelle pas ?



Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / Pharmacie de garde : 08 25 74 20 30 ou www.servigarde.fr

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Les Anichois qui ont subi des dommages causés aux biens lors de l'orage du mercredi 4 juillet sont priés de se faire connaître au Secrétariat Général de la Mairie munis d'une déclaration de sinistres faite auprès de leur compagnie d'assurance.



À l'affiche, cette semaine !

Rock-O-Rico

Ocean's 8

Bécassine !

Le programme mensuel du cinéma est visible dans la rubrique "Loisirs - Culture - Cinéma" sur le site internet de la ville : www.aniche.fr



ANICHE, VILLE PROPRE

Le cadre de vie, c'est l'affaire de tous !

L'entretien des rues de notre ville ne relève pas uniquement des employés qui en ont la charge mais c'est avant tout le résultat des efforts consentis par tous les habitants de la commune.

Les produits phytosanitaires étant interdits, les communes ne disposent plus de tous les moyens de désherbage qu'elles utilisaient auparavant.

Il nous faut donc trouver d'autres moyens



ou investir dans des outils coûteux.

Force est de constater que beaucoup d'endroits sont laissés à l'abandon. Il en est ainsi des trottoirs et caniveaux de nombreuses habitations.

Le Règlement Sanitaire Départemental dans son article 32 stipule que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ».

Les habitants, propriétaires ou locataires, ont donc bien quelques obligations devant leur habitation et notamment le désherbage, la balayage des feuilles mortes et autres débris et l'hiver, le déneigement, le dépôt de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois sur le verglas sans oublier le rangement des containers dans sa propriété.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, un peu de bonne volonté et de civisme suffisent pour que nous soyons tous fiers de notre ville. Nous comptons sur vous pour que les bacs disparaissent de nos trottoirs.

Par ailleurs, de nombreuses personnes se plaignent que les déchets verts ne sont plus ramassés. Depuis cette année, le prestataire a changé. Ordures ménagères, déchets recyclables ou déchets verts, toutes les collectes démarrent à 6h du matin. Pensez donc à sortir vos déchets la veille au soir.

Sachez également que depuis le 2 avril, il n'y a plus de ramassage systématique des encombrants tous les 2 mois comme auparavant. Deux solutions s'offrent à vous : le dépôt des encombrants en déchèterie ou le ramassage sur rendez-vous. Téléphonnez au n° Vert 08 05 29 66 66 pour fixer une date avec l'entreprise de ramassage. Il vous sera demandé la liste de vos encombrants. Une personne doit être présente lors du ramassage qui est limité à 1m³ par passage et 4 passages par an et par foyer.

Tâchons tous ensemble de rendre notre ville propre et attractive. Soyons responsables de soigner notre environnement.

Votre Maire, Marc Hémez.

Ambassadeurs de la propreté urbaine

3 jeunes Anichois (Gaëtan, Quentin et Steve) effectuent actuellement un service civique pour le compte de la Mission Locale à qui la ville offre un terrain d'immersion pour faire aboutir leur projet de propreté publique et de défense de l'environnement.

À ce titre, munis d'une chasuble identifiant leur mission, ils iront à la rencontre des citoyens pour les convaincre de respecter l'espace public, à savoir :

- les déjections canines. En effet, les trottoirs et les espaces publics ne sont pas les sanitaires de nos amis à quatre pattes. Il est facile pour tous de se munir d'un sac pour enlever les excréments. Alors, pensez-y !
- les jets de papiers sur la voie publique,
- le verre cassé, les mégots de cigarettes, les chewing-gums, ...

Leur mission viendra compléter le travail effectué par les services de la municipalité en allant au contact des habitants et en proposant des actions de proximité pour sensibiliser à la propreté urbaine et aux gestes citoyens et permettra également de renforcer la qualité de service rendu par les agents de la ville. Faites leur bon accueil et encouragez-les dans leur mission d'hygiène publique et de propreté de la ville.



Commémoration du 14 juillet

Les festivités du 14 juillet ont débuté le vendredi 13 juillet avec une ancienne tradition oubliée : le bal populaire, animé musicalement par Jenny J. et Lili White. Près de 100 personnes sont venues danser au son de l'accordéoniste dans une salle Léo-Lagrange spécialement décorée pour l'évènement. S'en est suivie la traditionnelle retraite aux flambeaux qui a démarré cette année de la



salle des sports Léo-Lagrange. Afin d'éviter tout risque de brûlures, des flambeaux à leds ont été distribués aux participants. De nombreux Anichois, accompagnés d'élus, ont défilé derrière l'Avenir Musical de Kopierre, les lovelys et les Séléniés, s'élançant dans les rues du Champ de la Nation pour ensuite se rendre sur la Plaine des Navarres où fut tiré un spectaculaire feu d'artifice, très apprécié des spectateurs.

Le lendemain, le samedi 14 juillet, le défilé est parti de l'esplanade Charles-de-Gaulle, conduit par l'Avenir Musical de Kopierre et les porte-drapeaux, que suivaient les Anciens Combattants, les Lovelys, les Séléniés, les élus et de nombreux habitants. Après avoir traversé les rues de la ville, le défilé s'est arrêté au Monument aux Morts, place Berrioz où une gerbe a été déposée par la conseillère municipale Léone Taisne.



Tout le monde a repris la direction de la Place Fogt où un vin d'honneur champêtre, animé musicalement par l'accordéoniste Franco Lucarini, était offert à tous les participants.



Passage du Tour de France dans notre ville !

Dimanche 15 juillet, à l'occasion de sa 105^{ème} édition, le Tour de France cycliste a traversé Aniche lors de la 9^{ème} étape Arras Roubaix, longue de 154 km. De nombreux spectateurs ont attendu avec impatience le passage de la caravane publicitaire, suivie plus tard par le peloton qui se dirigeait vers Auberchicourt et ses pavés... Plus de photos sur www.aniche.fr.

JEUNESSE

Remise de récompense au Lycée des Métiers

Depuis les vacances d'avril, le Lycée des Métiers Pierre-Joseph Laurent a proposé à tous ces lycéens et lycéennes de participer à des concours concernant la Coupe du Monde de Football 2018. 74 personnes se sont inscrites. Ce concours était organisé par Mmes Dupriez et Nassrallah.

L'un des concours intitulé « Pronostique ton Mondial » consistait à établir les meilleurs diagnostics sur les matchs de poule. À cette occasion, une cérémonie récompensant les meilleurs d'entre eux a été organisée jeudi 5 juillet en présence de l'Adjointe aux Affaires Scolaires Jessica Tanca. Clou du spectacle, le gagnant de ce concours est une fille !

Mme Dupriez, une des organisatrices du projet, s'est empressée de féliciter Céline Guttridge et de lui remettre des lots offerts par de nombreux sponsors (plus de 150 ont répondu à la demande !) ainsi qu'un chèque de 60€ offert par la Maison des Lycéens. L'autre concours intitulé « Dessine ton Mondial » consistait à dessiner et illustrer le mieux possible le Mondial sur un A3 (feutres, crayons, peinture, ...). Ce concours a été remporté par Vincent Dupont qui a aussi reçu des lots ainsi qu'un chèque de 60€ offert par la Maison des Lycéens. Les autres participants ont été tous félicités et ont reçu chacun une récompense pour leur participation.



Bilan du Volley-Ball

La saison 2017-2018 est terminée pour le club de Volley-Ball qui compte aujourd'hui 42 adhérents. Les entraînements des poussins-poussines se déroulent désormais les jeudis de 17h à 18h dans la salle Léo-Lagrange.

Malgré ce changement de jour, les jeunes étaient présents. Inscrits en début d'année, encadrés par Jean-Michel Chantreau accompagné de Daniel Fauquette, ils ont évolué dans 6 rassemblements avec les équipes de Tourcoing, Ronchin, Orchies, Marchiennes, Cuincy et Fenain. Ils ont fait mieux que se défendre finissant même 1^{er} et 2^{ème} lors d'un rassemblement. Il y a encore beaucoup de travail, mais les entraînements sont là pour progresser. Félicitations à tous ces jeunes et merci pour les



encouragements des parents lors des manifestations.

Les Féminines, inscrites en Championnat Excellence avec un effectif de 13 joueuses pas toujours au complet, terminent 2^{ème} avec 11 matchs gagnés et 5 perdus. Avec un entraînement de bonne qualité de Fernand, elles ont pu, dans la mesure de leur présence, obtenir ce bon résultat. Ce 3 juin, elles rencontraient l'équipe de Rumegies en finale de la Coupe des Flandres à Feignies. Détentrices de ce Challenge depuis 3 saisons, elles se sont inclinées 3 sets à 1. Qualifiées pour les Finales Nationales à Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron le week-end de Pentecôte, elles se sont inclinées 3 sets à 0 face à Marseille en demi-finale.

Les Masculins, inscrits en Promotion Excellence, terminent à la 8^{ème} place de ce Championnat. Avec 5 victoires et 10 défaites, ils ont encore montré cette saison une très bonne qualité de jeu quand ils sont au complet. Deux nouveaux jeunes, Florent et Geoffrey, ont apporté du sang neuf et diminué l'âge moyen de cette équipe. Malgré tout, ils ont été éliminés en 8^{ème} de finale de la Coupe des Flandres par Beurieux 3 sets à 2, finaliste de cette compétition.

Assemblée générale du Sporting Club Anichois

Mercredi 27 juin, s'est tenue au club-house l'assemblée générale du SCA en présence du Maire Marc Hémez et de nombreux élus. C'est un président réjoui, Patrick Basinski, qui a pris la parole pour rappeler la bonne saison du club avec des objectifs atteints et en prime la satisfaction d'avoir un équipement de qualité avec le terrain synthétique inauguré en grande pompe le 23 juin dernier.

Au registre des bons résultats, ceux de l'équipe première, terminant 3^{ème}, synonyme de montée à l'échelon Régional après 5 années de disette passée en District Escout. Après un début de championnat raté, les Séniors B ont remporté la Coupe Conseil. Le Président a aussi rappelé la belle saison des 18 ans qui montent à l'échelon supérieur, réussissant l'exploit d'atteindre le 7^{ème} tour de la Coupe Gambardella, performance jamais réalisée depuis 40 ans. Oui ! On a parlé d'Aniche à Paris lors des tirages au sort !

Après les comptes rendus de Jean-Pierre Charlet, coordinateur technique sur les classements des équipes, de Jean Debève pour les tournois et les équipes jeunes, et de Benoit Leteneur, secrétaire du club, le président a donné quelques informations sur la saison prochaine avec divers objectifs : le maintien pour l'équipe première dans un championnat qui risque d'être très difficile avec la refonte des divisions. Pour cela, la confiance a été renouvelée à l'entraîneur Joffrey Maczkowski. L'autre objectif sera la montée de l'équipe B pour limiter l'écart entre les deux équipes Séniors. Jean-Luc Czerniak qui avait en charge les 18 ans, prendra la direction de cette équipe en remplacement de Pascal Kasprzyk.

Le président a également remercié le Maire et l'ensemble de la municipalité qui ont permis la sauvegarde du club dans les moments difficiles comme il y a 5 ans (redressement de 12 000 € réclamés par l'URSAFF). L'ardoise est aujourd'hui effacée avec certes, une subvention amoindrie durant ces années pour étaler la dette. Le Maire, amateur de football, s'est dit satisfait des résultats. « Il va falloir rattraper les années perdues » soulignait-il et là ça se jouera sur le terrain...



INFORMATIONS

Exonération de taxe foncière pour la création d'entreprise



Afin de favoriser l'installation d'entreprises commerciales ou artisanales dans les communes situées dans les zones dénommées « Bassins Urbains à Dynamiser » un dispositif d'exonérations fiscales au bénéfice des entreprises a été créé depuis janvier 2018.

Les entreprises créées sur le territoire d'Aniche entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019 bénéficieront tout d'abord, de plein droit :

- d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant les 2 premières années suivant leur création, puis d'une exonération partielle décroissante sur les 3 années suivantes : 75% la 3^{ème}, 50% la 4^{ème} et enfin 25% la 5^{ème} année ;
- d'une exonération de 50% de leur imposition sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Elle est totale pendant les 7 années qui suivent la création, puis décroissante sur les 3 années suivantes (75% la 8^{ème}, 50% la 9^{ème} et 25% la 10^{ème} année).

Ces mêmes entreprises bénéficieront de surcroît de l'exonération de la seconde moitié de leur base nette d'imposition à la CFE, la CVAE et la TFPB à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette exonération adoptée par délibération de la CCCO s'applique dans les mêmes proportions et périodes que celle dont bénéficient de droit les entreprises de la part de l'État.

En sus, la commune d'Aniche, par délibération du 20 juin 2018, a décidé d'exonérer de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, les immeubles rattachés à une entreprise créée, remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des entreprises car implanté dans un Bassin Urbain à Dynamiser à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette exonération portera sur 50% de l'imposition des entreprises concernées à la TFPB, l'autre moitié étant exonérée de plein droit par l'État. Elle sera totale pendant 7 années puis décroissante sur les 3 années suivantes (abattement de 75% la 8^{ème}, de 50% la 9^{ème} et de 25% la 10^{ème} année).